Image not found or type unknown

Affaire familiale droit de visite et d hebergement

Par **melimlo**, le **08/07/2015** à **16:41**

Bonjour,
Ma fille a été entendu par le jaf au sujet du droit de visite et d hébergement de son père qui a déménagé a 900 km de mon domicile car elle ne souhaite plus y aller ça se passe très mal il est violent elle en a très peur .
Mais le délibéré n a lieu qu en octobre 2015 et il veut la prendre tout le mois d août comme prévu dans la précédente ordonnance.
Que peut elle faire pour ne pas y aller sans risquer des ennuis pour moi par la suite ? Peut être une main courante ?
Merci d avance

Par **cocotte1003**, le **08/07/2015** à **17:37**

Bonjour, pour le moment le dernier jugement est en vigueur donc votre fille doit aller chez son père puisqu'il veut la prendre. Quel age a votre fille ? Cordialement

Par **melimlo**, le **08/07/2015** à **19:44**

Bonjour,
Ma fille a 14 ans

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés